

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS29

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 34

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« instituée par »

les mots :

« mentionnée à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.